



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral n° R 02-2021-121-13-00003 signé le 13 décembre 2021, le préfet a ordonné la prolongation de l'enquête publique unique concernant d'une part, la demande d'autorisation environnementale unique pour le renouvellement et le renforcement de la liaison sous-marine 20000 volts entre Fort-de-France et les Trois-Îlets, et d'autres parts les demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors du port, présentées par la société EDF Martinique, sur le territoire des communes de Fort-de-France et des Trois-Îlets, présentées par la société EDF Martinique.

L'enquête publique est prolongée jusqu'au 7 janvier 2022 inclus en mairies de Fort de France et des Trois-Îlets. Pendant la période de prolongation de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, suivant les modalités d'organisation ci-après :

- Mairie des Trois-Îlets : mardi 28 décembre 2021 et mardi 4 janvier 2022, de 8H à 12H
- Mairie de Fort de France : jeudi 30 décembre 2021 et vendredi 7 janvier 2022 de 8H à 12H

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein des mairies précitées. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairies de Fort-de-France et des Trois-Îlets, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021, ainsi qu'en mairies de Fort-de-France, et des Trois-Îlets, aux jours et heures habituels d'ouverture des services. La personne responsable du projet est M. Olivier FLAMBARD, Directeur de EDF Martinique. Toute information devra être demandée à Monsieur Jacques JEAN-BAPTISTE – Tél : 06 96 23 54 13 – jacques.jean-baptiste@edf.fr. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public d'une part, en mairies des villes de Fort-de-France et Trois-Îlets, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures d'ouverture habituels, et d'autre part publiés sur le site de la préfecture et de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 »

14 DEC. 2021

Pour le préfet de la Martinique

La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Stéphanie DEPOORTER